



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

**Adoptée par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière,
le 17 septembre 1999**

Séances plénières

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de l'Uruguay (point 1).
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2).
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale (point 3) :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale (point 4).
5. Élection des bureaux des grandes commissions (point 5).
6. Élection des Vice-Présidents de l'Assemblée générale (point 6).
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (point 7).
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau (point 8).
9. Débat général (point 9).
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (point 10).
11. Rapport du Conseil de sécurité (point 11).
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. I à VI et VII (sect. A à C), VIII et IX (point 12)]¹.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice (point 13).
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (point 14)².
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (point 15) :
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;
 - c) Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice.
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections (point 16) :
 - a) Élection de vingt membres du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

¹ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

a)	Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX	Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions
b)	Chapitre II	Deuxième Commission
c)	Chapitres III, IV, V et VII (sect. A)	Deuxième et Troisième Commissions

² L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/54/215) seraient portés à l'attention de la Première Commission lorsqu'elle examinerait le point 76.

17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)³ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (point 19).
20. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (point 20) :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
 - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
 - d) Participation de volontaires, les «Casques blancs», aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Assistance au peuple palestinien;
 - f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
21. Université pour la paix (point 21).
22. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique (point 22).
23. Multilinguisme (point 23).
24. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine (point 24).
25. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie (point 25).
26. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes (point 26).
27. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (point 27).
28. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique (point 28).

³ Pour les alinéas a) à f), voir «Cinquième Commissions», point 40.

⁴ L'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) les chapitres du rapport du Comité spécial (A/54/23) qui ont trait à des territoires particuliers, de façon à pouvoir examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

29. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique (point 29).
30. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (point 30).
31. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (point 31).
32. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (point 32).
33. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique (point 33).
34. Dialogue entre les civilisations (point 34).
35. Assistance à l'action antimines (point 35).
36. Bethléem 2000 (point 36).
37. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (point 37).
38. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes (point 38).
39. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (point 39).
40. Les océans et le droit de la mer (point 40) :
 - a) Droit de la mer;
 - b) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs;
 - c) Résultats de l'examen par la Commission du développement durable du thème sectoriel «Océans et mers».
41. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (point 41).
42. La situation en Bosnie-Herzégovine (point 42).
43. La situation au Moyen-Orient (point 43).
44. Question de Palestine (point 44).
45. Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 (point 45).
46. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (point 46).
47. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement (point 47).
48. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (point 48).

49. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions (point 49) :
 - a) Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions;
 - b) L'Assemblée du millénaire.
50. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (point 50).
51. Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 51).
52. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 52)⁵.
53. Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 53).
54. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste (point 54).
55. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales (point 55).
56. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït (point 56).
57. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (point 57).
58. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (point 58).
59. Renforcement du système des Nations Unies (point 59).
60. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 60).
61. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (point 61).
62. Question de l'île comorienne de Mayotte (point 62).
63. Question du Timor oriental (point 96)⁶.

⁵ L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 52 directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

⁶ L'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 96 directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et personnes portant un intérêt à cette question seraient entendues à la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) lors de l'examen du point en séance plénière.

64. Développement durable et coopération économique internationale (point 99)⁷ :
 - h) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
65. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 106)⁸.
66. Promotion de la femme (point 109)⁹.
67. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 154)¹⁰ :
 - a) Décennie des Nations Unies pour le droit international.
68. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 157)¹¹.
69. Octroi à l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 162).
70. Célébration du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant (point 165)¹².
71. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 167).
72. Octroi à l'Organisation de coopération économique de la mer Noire du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (point 168).
73. Agression armée contre la République démocratique du Congo (point 170).

⁷ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière de la décision 53/443 du 15 décembre 1998, que la séance plénière destinée à marquer le trentième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population se tiendrait le mercredi 27 octobre 1999, dans la matinée.

⁸ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière de la résolution 52/80 du 12 décembre 1997, que les quatre séances plénières consacrées au suivi de l'Année internationale des personnes âgées se tiendraient les lundi 4 et mardi 5 octobre 1999.

⁹ L'Assemblée générale a décidé que ce point serait également examiné directement en séance plénière, dans le seul but de donner suite au projet de résolution intitulé «Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes» que le Conseil économique et social lui a recommandé d'adopter dans sa résolution 1999/13 du 28 juillet 1999, étant entendu toutefois que cela ne créerait pas de précédent.

¹⁰ L'Assemblée générale a, à la lumière de la résolution 53/100 du 8 décembre 1998, pris note du fait que la séance plénière d'une journée destinée à marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour le droit international se tiendrait le 17 novembre 1999. Pour l'alinéa b), voir «Sixième Commission», point 3.

¹¹ L'Assemblée générale a décidé, à la lumière de sa résolution 53/104 du 8 décembre 1998, par laquelle elle avait entériné la recommandation du Comité des relations avec le pays hôtes tendant à admettre en son sein quatre nouveaux membres, à raison d'un nouveau membre pour le Groupe des États d'Afrique, un pour le Groupe des États d'Asie, un pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et un pour le Groupe des États d'Europe orientale, devant être choisis par le Président de l'Assemblée générale conformément à la résolution 2819 (XXVI) en date du 15 décembre 1971 et en consultation avec les groupes régionaux, et compte tenu du fait qu'il restait un siège à pourvoir au sein du Groupe des États d'Asie, que ce point serait également examiné directement en séance plénière.

¹² L'Assemblée générale a décidé que la séance plénière destinée à marquer le dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant se tiendrait le lundi 15 novembre 1999, dans la matinée.

Première Commission

1. Réduction des budgets militaires (point 64) :
 - a) Réduction des budgets militaires;
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
2. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement (point 65).
3. Question de l'Antarctique (point 66).
4. Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération (point 67).
5. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification (point 68).
6. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix (point 69).
7. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (point 70).
8. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale (point 71).
9. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement (point 72).
10. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (point 73).
11. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes (point 74).
12. Prévention d'une course aux armements dans l'espace (point 75).
13. Désarmement général et complet (point 76)² :
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Transparence dans le domaine des armements;
 - c) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - d) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - e) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
 - f) Armes légères;
 - g) Réduction du danger nucléaire;
 - h) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - i) Relation entre le désarmement et le développement;
 - j) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - k) Désarmement régional;
 - l) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - m) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;

- n) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - o) Trafic d'armes légères;
 - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
 - q) Désarmement nucléaire;
 - r) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
 - s) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
14. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (point 77) :
- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
 - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - e) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.
15. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire (point 78) :
- a) Rapport de la Commission du désarmement;
 - b) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - c) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - d) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
16. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (point 79).
17. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (point 80).
18. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée (point 81).
19. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) (point 82).
20. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (point 83).
21. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (point 84).
22. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (point 85).

**Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)**

1. Effets des rayonnements ionisants (point 86).
2. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (point 87).
3. Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (point 88).
4. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (point 89).
5. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (point 90).
6. Questions relatives à l'information (point 91).
7. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies (point 92).
8. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (point 93).
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 94).
10. Rapport du Conseil économique et social [chap. VII (sect. D)] (point 12).
11. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (point 95).
12. Question du Timor oriental (point 96)⁶.
13. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (point 18)⁴.
14. Question des îles Falkland (Malvinas) (point 53)⁵.

Deuxième Commission

1. Questions de politique macroéconomique (point 97) :
 - a) Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;
 - b) Financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés;
 - c) Commerce et développement;
 - d) Science et technique au service du développement;
 - e) Crise de la dette extérieure et développement.
2. Questions de politique sectorielle (point 98) :
 - a) Coopération pour le développement industriel;
 - b) Les entreprises et le développement.
3. Développement durable et coopération économique internationale (point 99) :
 - a) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;
 - b) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II);
 - c) Participation des femmes au développement;
 - d) Mise en valeur des ressources humaines;
 - e) Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations;
 - f) Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés;
 - g) Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;
 - h) Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
4. Environnement et développement durable (point 100) :
 - a) Mise en oeuvre d'Action 21 et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;
 - b) Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles;
 - c) Convention sur la diversité biologique;
 - d) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

- f) Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.
5. Activités opérationnelles de développement (point 101)¹³ :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
6. Formation et recherche (point 102).
7. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (point 103).
8. Mondialisation et interdépendance (point 104).
9. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (point 105).
10. Rapport du Conseil économique et social (chap. I à V et VII (sect. A à C et E à H) et IX) (point 12)¹⁴.

¹³ L'Assemblée générale a décidé que le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme serait renvoyé à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 101 (Activités opérationnelles de développement).

¹⁴ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux séances plénières et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | | |
|----|---|---|
| a) | Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX | Séances plénières et Troisième et Cinquième Commissions |
| b) | Chapitre II | Séances plénières |
| c) | Chapitres III à V et VII (sect. A) | Séances plénières et Troisième Commission. |

Troisième Commission

1. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 106)¹⁵.
2. Prévention du crime et justice pénale (point 107).
3. Contrôle international des drogues (point 108).
4. Promotion de la femme (point 109)^{9, 12}.
5. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (point 110).
6. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 111).
7. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 112).
8. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones (point 113).
9. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 114).
10. Droit des peuples à l'autodétermination (point 115).
11. Questions relatives aux droits de l'homme (point 116) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
12. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, III à V, VII (sect. A à C et I) et IX (point 12)]¹⁵.

¹⁵ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième et Cinquième Commissions, comme suit :

- | | | |
|----|---|--|
| a) | Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX | Séances plénières et Deuxième et Cinquième Commissions |
| b) | Chapitres III à V et VII (sect. A) | Séances plénières et Deuxième Commission. |

Cinquième Commission

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (point 117) :
 - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - c) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (point 118).
3. Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (point 119).
4. Planification des programmes (point 120).
5. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (point 121).
6. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (point 122).
7. Corps commun d'inspection (point 123).
8. Plan des conférences (point 124).
9. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (point 125).
10. Régime commun des Nations Unies (point 126).
11. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (point 127).
12. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (point 128) :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
13. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (point 129).
14. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (point 130) :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
15. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (point 131).
16. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (point 132).
17. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies (point 133).
18. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II (point 134).
19. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (point 135).

20. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (point 136).
21. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (point 137).
22. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti (point 138).
23. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (point 139).
24. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (point 140).
25. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (point 141).
26. Financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (point 142).
27. Financement du Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 (point 143).
28. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (point 144).
29. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile (point 145).
30. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (point 146).
31. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (point 147).
32. Financement du Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (point 148).
33. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (point 149).
34. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (point 150).
35. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (point 151) :
 - a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
 - b) Reclassement de l'Ukraine dans le groupe des États Membres visé à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 43/232 de l'Assemblée générale.
36. Examen de l'application de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale (point 163).
37. Gestion des ressources humaines (point 164).
38. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (point 166).
39. Rapport du Conseil économique et social [chap. I, VII (sect. B et C) et IX (point 12)]¹⁶.

¹⁶ Les chapitres du rapport indiqués ci-après ont également été renvoyés aux séances plénières et aux Deuxième et Troisième Commissions, comme suit :

Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX	Séances plénières, Deuxième et Troisième Commissions.
---	---

-
40. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (point 17)¹⁷ :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
 - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
 - f) Nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
41. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (point 169).

¹⁷ Pour les alinéas g) et i), voir «Séances plénières», point 17.

Sixième Commission

1. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (point 152).
 2. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (point 153).
 3. Décennie des Nations Unies pour le droit international (point 154) :
 - a) Décennie des Nations Unies pour le droit international;
 - b) Résultats des mesures destinées à marquer le centenaire, en 1999, de la première Conférence internationale de la paix.
 4. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante et unième session (point 155).
 5. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-deuxième session (point 156).
 6. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte (point 157).
 7. Création d'une cour pénale internationale (point 158).
 8. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (point 159).
 9. Mesures visant à éliminer le terrorisme international (point 160).
 10. Examen du Statut du Tribunal administratif des Nations Unies (point 161).
-